

81024

E37C54

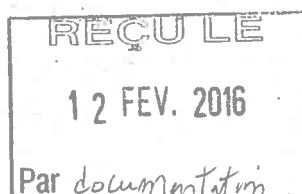
A8

85-58

QLSE

**LE PROGRAMME EXPÉRIMENTAL
DES TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL**

Avis au ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Science et de
la Technologie



No: 85-58
Conseil des collèges
Décembre 1985

360200
7385002

ISBN: 2-550-12823-0

Dépôt légal - Quatrième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

1. Présentation

Le 17 avril 1985, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie adressait au Conseil des collèges une demande d'avis concernant le programme expérimental des Techniques du milieu naturel dispensé au collège de Saint-Félicien et l'octroi du statut régulier à ce programme. Cette demande d'avis a été transmise par le Conseil à sa Commission de l'enseignement professionnel pour que cette dernière procède à l'étude du dossier soumis par le Ministre.

Lors de l'étude du dossier, la Commission de l'enseignement professionnel a constaté que ce programme a été élaboré à partir d'une approche du marché du travail et de la formation collégiale très novatrice dans le réseau. En raison de l'originalité de cette approche, la Commission a jugé inapproprié de se référer au cadre d'analyse qu'elle utilise habituellement, puisque ce cadre a été conçu pour l'étude de programmes expérimentaux construits selon une approche traditionnelle. Tout comme le Ministère, elle a choisi d'apprécier les résultats de l'expérimentation en se centrant sur le caractère unique du programme. Le Conseil des collèges a été d'accord avec cette démarche de la Commission.

2. Appréciation générale du dossier

Le 28 novembre dernier, le Conseil adoptait le présent avis qui reprend de façon substantielle la plupart des recommandations de la Commission. Le Conseil est heureux de constater que le collège de Saint-Félicien a réussi à élaborer le programme tel qu'il avait

été autorisé à le faire en 1976. En effet, le collège est parvenu à articuler la formation à partir d'une "approche-programme" centrée sur la démarche d'apprentissage de l'étudiant. L'adoption de cette approche a impliqué que le collège se dote de modalités de fonctionnement¹ axées sur les objectifs du programme (et non des disciplines) et les besoins des étudiants. Elle a également conduit à l'implantation d'un programme qui permet l'élargissement de la formation de l'étudiant en vue de rendre celui-ci plus polyvalent dans le secteur du milieu naturel.

Le Conseil des collèges remarque que cette expérience pédagogique du collège de Saint-Félicien rejoint les points de vue de sa Commission de l'enseignement professionnelle pour laquelle l'"approche-programme" constitue un moyen privilégié pour l'application des notions de "formation fondamentale" et de "polyvalence". En effet, la Commission de l'enseignement professionnel considère extrêmement important que les collèges développent des formules pédagogiques et administratives qui favorisent l'intégration d'une véritable formation fondamentale dans leurs programmes professionnels. Dans son rapport annuel pour les années 1982-1983, elle encourageait d'ailleurs fortement les collèges à entreprendre une telle démarche. A cet égard, elle estime que le travail accompli par le collège de Saint-Félicien pourrait être expérimenté dans le cadre d'autres programmes professionnels.

¹ Il convient de préciser ici que le collège a développé un mode de gestion par programme l'amenant, entre autres, à regrouper au sein d'un même département tous les professeurs appelés à enseigner dans le programme des Techniques du milieu naturel, quelle que soit leur discipline d'appartenance.

De plus, la Commission remarque que la formation élargie dispensée aux étudiants des Techniques du milieu naturel ne réduit aucunement la qualité de leurs interventions dans le champ de leur spécialisation. En effet, l'examen du rapport de l'enquête menée auprès des employeurs des finissants du programme permet de constater la grande satisfaction des employeurs en regard des compétences des finissants à exercer les fonctions de travail pour lesquelles ils ont été formés.

Pour toutes ces raisons, à la suite de la Commission de l'enseignement professionnel, le Conseil des collèges considère qu'il y a lieu d'accorder le statut régulier au programme expérimental des Techniques du milieu naturel et d'allouer un budget final au collège de Saint-Félicien pour l'implantation de ce programme.

Lors de l'étude du dossier, le Conseil a toutefois relevé certains points qu'il tient à soumettre à l'attention du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Ses commentaires portent plus précisément sur les voies de sortie du programme, la mention sur le diplôme d'études des finissants et le continuum de formation.

Ainsi, à l'instar du bureau du Sous-ministre, le Conseil considère que le programme des Techniques du milieu naturel est un programme avec voies de sortie. De plus, il estime que ces voies de sortie devraient être codifiées comme le sont toutes les voies de sortie de programmes professionnels. Non seulement cette codification refléterait mieux les caractéristiques du programme, mais elle aurait aussi d'autres avantages fort appréciables. Elle améliorerait l'information scolaire et professionnelle dispensée aux étu-

dians au sujet du programme. Elle rendrait plus valides les statistiques touchant le programme et le placement des étudiants formés pour exercer une fonction de travail dans le secteur du milieu naturel. Elle faciliterait l'identification des enseignants afin qu'ils soient mieux informés de la tenue d'activités de perfectionnement ou de ressourcement professionnel.

Le Conseil est conscient que six des voies de sortie du programme sont dispensées dans le cadre d'autres programmes professionnels. D'ailleurs, quatre d'entre elles sont désignées par le même nom. Afin d'éviter l'existence d'une codification différente pour des voies de sortie ayant la même appellation, ce qui peut être une source éventuelle de confusion, le Conseil propose que soit modifié le titre des quatre voies de sortie suivantes: Exploitation forestière, Aménagement forestier, Aménagement de la faune et Santé animale. La modification pourrait être minime, par exemple, remplacer le titre "exploitation forestière" par la locution "exploitation de la forêt".

De plus, le Conseil considère que les voies de sortie Chasse et pêche et Laboratoire de biologie¹ n'ont pas répondu à un besoin qui justifierait leur maintien. En effet, la première est fermée administrativement depuis 1979-80 et la seconde n'a connu que onze finissants depuis 1978-79. Le Conseil estime donc qu'il y a lieu de retirer l'autorisation au collège de conserver ces voies de sortie dans son programme.

¹ Il s'agit des deux autres voies de sortie qui correspondent à des voies de sortie existantes dans d'autres programmes.

Par ailleurs, le Conseil considère que la mention qui apparaît sur le diplôme d'études des finissants du programme doit être de même type que celle qui figure sur le diplôme des sortants des techniques ayant une ou plusieurs voie(s) de sortie. Il juge donc important que cette mention soit modifiée puisqu'il est de règle d'identifier tout d'abord la spécialisation et ensuite le champ de formation de l'étudiant sur ce genre de diplôme.

Enfin, le Conseil croit que le collège pourrait mettre à profit son expertise en matière de reconnaissance des acquis en élaborant des grilles de passage pour les élèves du secondaire professionnel désireux de s'inscrire en Techniques du milieu naturel. Il estime que le collège est également en mesure de collaborer avec les universités à la conception de grilles qui faciliteraient la reconnaissance des apprentissages effectués dans le programme et requis dans le cadre de programmes universitaires apparentés.

Considérant tout ce qui précède, le Conseil des collèges recommande:

1. Que le statut de programme régulier soit accordé au programme expérimental des Techniques du milieu naturel;
2. Qu'un budget final d'implantation du programme soit alloué au collège de Saint-Félicien;
3. Que l'autorisation au collège d'offrir les voies de sortie Chasse et pêche et Laboratoire de biologie soit annulée;

4. Que les voies de sortie du programme soient codifiées (147.01, 147.02, 147.03 ...);
5. Que l'appellation des voies de sortie Exploitation forestière, Aménagement forestier, Aménagement de la faune et Santé animale soit légèrement modifiée;
6. Que la mention qui apparaît actuellement sur le diplôme des finissants soit remplacée par la suivante:
la spécialisation - le champ de formation
ex.: Pisciculture - Techniques du milieu naturel.
7. Que le collège élabore des grilles facilitant le passage des élèves du secondaire professionnel au programme des Techniques du milieu naturel;
8. Que le collège collabore avec les universités à la conception de grilles facilitant la reconnaissance des apprentissages effectués dans le programme et requis dans le cadre de programmes universitaires apparentés.

Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er novembre 1985)

Miriam Bailey

Chef du secteur des Techniques
d'administration, secrétariat et informatique
Collège Dawson, Campus Viger

Gilles Besner

Directeur adjoint
Service d'éducation et d'information
Union des Producteurs agricoles

Michel Blondin

Responsable de la formation
Syndicat des Métallos
Fédération des travailleurs du Québec

Pauline Cossette

Association féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Hyacinthe

Guy Dauphinais

Consultant en développement organisationnel

Nicole Kobinger

Enseignante
Cégep de Sainte-Foy

Suzie Robichaud

Enseignante
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard

Président

Un poste vacant

Coordonnatrice:

Margaret Whyte

Agente de recherche:

France Bilodeau

DIRECTION
DES COMMISSIONS

CONSEIL DES COLLÈGES
1985-1986

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

AMYOT, Pierre
Directeur de la formation
professionnelle
Ministère de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Enseignante au collège
de Rimouski

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission
de l'évaluation
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine
Chef divisionnaire du maté-
riel et des achats
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude
Conseiller syndical
Syndicat canadien de la
fonction publique

DEMERS, Émile
Directeur des services
pédagogiques
Collège de Valleyfield

DI MAULO, Vincent
Enseignant au Collège
Bois-de-Boulogne

EISENBERG, Mildred
Membre du Conseil d'adminis-
tration du cégep Vanier

GAGNON, Manon
Étudiante
Collège Edouard-Montpetit

Secrétaire du Conseil
Lucien Lelièvre

HAINAULT, Serge
Enseignant à l'école secondaire
Marguerite-de-Lajemmerais

JALBERT, André
Directeur du Service de
l'exploitation à la Fédération
des caisses d'établissement du
Québec

LAFLEUR, Marcel
Directeur général
Collège de la Région de
l'Amiante

LECLERC, Gilles
Directeur des services
pédagogiques
Collège Marie-Victorin

LUSIGNAN, Jacques
Directeur pédagogique régional
Commission des écoles catholi-
ques de Montréal

PLOURDE, Bibiane
Enseignante au collège
de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

VAN NESTE, André
Professeur
Département de métallurgie
Université Laval